



CLUB DE TIR DE PERTUIS

club-de-tir-de-pertuis@orange.fr
<http://clubtirpertuis.fr>

FEDERATION FRANCAISE DE TIR

<http://www.fftir.org>

Ligue Régionale de Tir de Provence

<http://www.ligue-tir-provence.fr>

Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

<http://www.cdtsv.fr>

Gilles BOURDOT

117 rue Séguret

84530 VILLELAURE

C O N V O C A T I O N

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de notre club qui se tiendra à la salle Carignan, avenue de Verdun le : **Vendredi 06 novembre 2026** à 20^H00.

Cette A.G. sera suivi par l'**Assemblée Générale Ordinaire**.

Nous vous rappelons que seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2025/2026 peuvent délibérer et voter lors de ces Assemblées.

ORDRE DU JOUR de l'A.G. Extraordinaire : (quorum un tiers des membres)

- Modification des Statuts et du Règlement Intérieur.

Les statuts et règlement intérieur modifiés seront consultables au stand 10m et sur le site du CTP.

ORDRE DU JOUR de l'A.G. Ordinaire : (quorum un quart des membres)

- Rapport Moral

- Bilan sportif

- Rapport Financier, présentation des budgets de fonctionnement et prévisionnel

* Evaluation de la cotisation 2027/2028

* Taux de remboursement des frais de déplacement des membres du bureau et des compétiteurs

- Questions Diverses

LICENCES

Les licences sont désormais gérées dans l'application fédérale EDEN

Tous les tireurs doivent y créer leur compte : <https://eden.fftir.org>

Ils pourront obtenir leur licence dématérialisée après règlement de leur cotisation et téléchargement de leur certificat médical.

Montant de la cotisation/licence 2026/2027 :

155,80 € pour les adultes. 103,80 € pour les jeunes. 261,60 € pour les couples 150,00 € en 2°Club.

RAPPEL

Tout détenteur d'autorisation(s) de détention d'arme est tenu de :

1° De renouveler sa licence FFTir chaque saison

2° De tenir à jour son compte SIA : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

2° D'effectuer 3 tirs par an, le registre de présence faisant foi.

Faute de quoi, la ou les autorisations deviennent caduques.

En aucun cas le club n'effectuera de rappel au cours de la saison.

3° Toute personne ayant bénéficié d'un avis préalable devra avoir sa licence enregistrée à la FFTir le 30 novembre 2026 au plus tard. En effet la liste des personnes n'ayant pas renouvelé leur licence pourra être communiquée aux Autorités compétentes.

Club de Tir de PERTUIS

N° d'association : 18 84 246 – N° Préfectoral : 0841001336 – N° DDJS : 84 88 182

N° d'établissement d'activités physiques et sportives : 84 089 0110 95

N° SIRET : 448 226 308 00022

P R O C U R A T I O N

Je soussigné.....membre du C.T.P., à jour de ma cotisation 2025/2026,
donne pouvoir à M. ou Mme.....pour me représenter lors
de l'Assemblée Générale du 06 Novembre 2026.

Date :

Signature
